

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Etaient présents : Emilie CLERCELET - Corinne SIRUGUE – Cécile AMIOT - Myriam MOREAU - Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU - Thierry MACAIRE - Alban JOURDHIER - Fernand GUIRAO - Frédéric LHUILLIER-- Virginie BEGIN.

Excusé(s) :

Absents : Stéphanie GAY.

Secrétaire de séance : Thierry MACAIRE.

Ouverture de la séance à 20h05.

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES SÉANCES DES 5 SEPTEMBRE 2024
ET 21 NOVEMBRE 2024

Compte rendu du 5 septembre 2024 : Monsieur Patrick Jacquet s'abstient, compte rendu validé à la majorité des présents.

Compte rendu du 21 novembre 2024 : Madame Myriam MOREAU n'est pas en accord avec le compte rendu. Lors du conseil du 21 novembre elle a indiqué « qu'elle était conseillère depuis 3 mandats et que c'était la première fois qu'elle entendait dire que c'était à la commission municipale des fêtes et cérémonie de gérer les invitations à la cérémonie de remise des récompenses aux jeunes diplômés ». Le maire avait alors répondu qu'il n'y avait pas que les invitations à gérer mais l'organisation complète. Il est reproché au maire de ne pas avoir prévenu le conseil qu'elle partait en vacances juste avant cette cérémonie. Le maire répond que « les adjoints (Monsieur Jacquet exclu) en avaient été informés ».

Le compte rendu sera donc à nouveau soumis lors du prochain conseil municipal pour validation.

I – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, ET
MANDATER DES DEPENSES.

Afin de pouvoir régler, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit un montant maximum de 115 360€, le Maire sollicite l'accord du conseil.

Après échanges,

La délibération est votée à la majorité des présents. Abstention de Madame Myriam MOREAU.

II – TRAVAUX ÉGLISE

Le maire fait un point sur les travaux de rénovation de l'église :

Les travaux ont débuté le 13 janvier 2025 par l'intervention de l'entreprise DUMONT et BERT, menuisier, qui a débarrassé les objets et meubles en bois devant faire l'objet de reprise ou de nettoyage.

Ensuite, l'entreprise NONOTTE, restauration, a emporté selon liste de l'architecte les objets et statues religieux, classés, pour restauration. Ce travail comporte entre autres une partie évaluation, état des lieux et datation des objets qui feront l'objet d'un rapport. L'entreprise HMR, maçonnerie, est actuellement présente sur le site. L'entreprise procède à la protection de tout ce qui reste dans l'église pendant les travaux. Puis il y aura une phase échafaudage de l'intérieur de l'édifice, durée environ 1 mois. L'échafaudage est déjà installé sous le porche de l'église.

Au préalable de l'intervention de l'entreprise, un constat d'état des lieux a été réalisé par un huissier comme convenu.

Deux problèmes sont apparus :

- Le plancher supportant les bancs, situé au Sud est très dégradé. Il est donc proposé de le remplacer par une dalle en béton, identique au côté nord. Un chiffrage sera demandé.
- Le démontage du sas de l'entrée sud a permis de mettre en valeur le volume de l'église dès le passage du seuil. Il est indiqué que sa présence sert uniquement de protection thermique jugée faible au vu du volume de l'église. Sa suppression est envisagée. Le conseil n'a pas d'avis tranché sur la question.

Une réunion de chantier s'est déroulée ce jour.

Prochaine réunion le 06/02/2025.

III- QUESTIONS / INFOS DIVERSES

- En ce début d'année plusieurs cartes de vœux sont arrivées en mairie : Maire, député, conseillers départementaux, sénateurs, organismes extérieurs...
- Madame Vagney remercie le Maire, les conseillers et les agents pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Daniel Vagney.
- Manuel Bompard de la France Insoumise nous adresse un courrier sollicitant la signature du maire pour sa candidature en cas de présidentielle anticipée.
- Le lave-vaisselle de la salle des fêtes a été remplacé. L'ancien lave-vaisselle ne chauffait plus. La commune a bénéficié d'une proposition par un administré, qui nous a permis d'acquérir un lave-vaisselle d'une valeur de 12 000€ pour seulement 300€. Un congélateur a également été acheté pour remplacer une armoire à température négative considérée par erreur pour un congélateur. Prix 2 580€.
- Le toit de l'église a subi des dégâts lors du coup de vent du mois de décembre. Le sinistre a été pris en charge par l'assurance. Coût des réparations : 3246€ TTC avec de franchise 292€ (remboursement Groupama de 2954€)
- L'INSEE nous a fait parvenir le résultat du dernier recensement qui a eu lieu en 2023. La commune compte 689 habitants. Soit une baisse de 5 habitants par rapport à 2022, et une baisse de 38 habitants par rapport au dernier recensement de 2016 qui comptabilisait 727 habitants.
- Le Département nous informe de la reconduction du concours « Christian MYON ». Chaque année, de nombreuses communes présentent un dossier et se voient décerner un

prix qui récompense soit un projet, soit une action de sensibilisation de communication dans le domaine de la sécurité routière.

- La MFR d'Agencourt nous demande une subvention, réponse habituelle sera faite.
- Madame Stéphanie THOMASSOT sera absente du 05/02 au 24/03/2025. Le secrétariat de mairie sera assuré en télétravail. Le maire lui transmettra le courrier et tout autre document à traiter. À la suite du décès de sa maman, Madame Solène CHAFFOTTE est en arrêt de travail jusqu'au 13/02/2025. Des permanences seront assurées pour l'accueil du public.

Arrivée de Madame Virginie BEGIN à 20h40

- Patrick JACQUET indique que le chemin qui délimite la commune côté Charrey sur Saône est largement empiété par l'agriculteur qui exploite le champ. Le maire indique qu'elle contactera la commune de Charrey Sur Saône. La route menant à la zone de détente d'Esbarres a subi le même sort. Le maire indique que l'information a été passée à l'agriculteur responsable de ce problème.
- Patrick JACQUET indique que des ordures sont présentes dans le fossé le long du chemin de « la Vacherie ». En réponse, le maire indique que cette situation n'est pas récente. Le maire rappelle que c'est un fossé de l'Association Foncière et que son président en a été informé.
- Thierry MACAIRE informe le conseil que des ordures sont régulièrement déposées au pied des bennes à verre ou bioborne. Le maire indique qu'elle n'est pas toujours informée en temps et en heure mais un signalement est fait à chaque fois auprès de la Communauté de commune Rives de Saône, en charge de cette compétence, pour que les agents communautaires effectuent un nettoyage rapidement.
- Patrick JACQUET indique que le maire lui a reproché sa présence au salon des Maires de Côte d'Or début décembre 2024. Le Maire le reprend en précisant, preuve à l'appui, que ce qui lui était reproché était sa présence sur la photo regroupant « les maires de Côte d'Or » parue dans le Bien Public, ce qui laissait penser qu'il représentait la commune, le maire n'en étant pas informée et ne l'ayant pas mandaté.

Cécile AMIOT quitte la salle du conseil à 20h45

- Patrick JACQUET reproche également au maire son « enquête » concernant sa présence lors d'une remise de médaille à Monsieur CHOSSAT DE MONTBURON (ancien maire de Pagny le Château). Le maire justifie cette recherche d'information car il lui est parfois reproché de ne pas être présente lors de certaines cérémonies alors que des invitations sont envoyées en mairie. Le maire n'ayant pas vu passer d'invitation pour cette cérémonie, elle s'est interrogée sur une éventuelle invitation au maire dont elle n'aurait pas eu connaissance. Après contacts avec des collègues élus, le maire précise, que les maires n'avaient pas été invités à ce titre à cette cérémonie.

Séance levée à 20h50